Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT de BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) (nom, prénom, téléphone)

(Profession ou qualité) Président(e) / . . . . . de l'Association . . . . . .

(Domicile)

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire de :

☒ **3ème groupe** (Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels : vin, bière, cidre, poiré, vins doux naturels, crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés de 1,2 à 3° d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, < 18° d'alcool pur)

à SILLÉ-LE-GUILLAUME (72140), (préciser le lieu DE LA MANIFESTATION) à

Le (date) **à** (heure début) **jusqu'au** (date fin) **à 01 H 00** (heure légale) *

* Une demande motivée doit être adressée pour toute dérogation et fermeture tardive

à l'occasion de (préciser l'objet DE LA MANIFESTATION)

A Sillé-le-Guillaume, le

(Signature)

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : _____ (Article L.3335-4 du code de la Santé Publique)
(2 pour manifestations agricoles ; 4 pour manifestations touristiques ; associations : voir tableau ci-dessous).

Manifestations publiques des associations		**(Dans les zones protégées) Associations sportives agréées***
5 autorisations maximum / an		10 autorisations maximum / an

(*) Associations sportives agréées par le préfet du département (articles L121-4 et R121-1 du code du sport)

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 20.. /

Le Maire de la **Commune de SILLÉ-LE-GUILLAUME (Sarthe)**
Vu la demande ci-dessus,
Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'article L.3335-1 du code de la Santé Publique,
Vu l'article L.2212-1 et L.2212-2 et/ou L.2542-2 et suivants du code Général des Collectivités territoriales,
Vu l'article L.3334-2 du code de la Santé Publique,

ARRÊTE :

M. Mme , Présidente Président(e) / . . . . . de l'Association . . . . . .

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de :
☒ 3ème groupe

à SILLÉ-LE-GUILLAUME (72140), à

Le (date) **à** (heure début) **jusqu'au** (date fin) **à** (heure fin)

à l'occasion de (préciser l'objet DE LA MANIFESTATION)

A SILLÉ-LE-GUILLAUME, le

Gérard GALPIN
Maire